



Inscriptions 2018-2019

ACCUEIL PERISCOLAIRE, CANTINE ET ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

A compter du 16 juillet 2018

Accédez au Portail Famille

Depuis le site Internet de la ville de NOVES (www.noves.fr)

- **Accédez à votre dossier personnel :**
Enfants, scolarités, activités souscrites
- **Réservez et payez en ligne les activités de votre/vos enfant(s) :**
Restauration scolaire, accueil du matin et du soir, accueil de loisirs du mercredi.
- **Obtenez vos factures sur le Portail Famille**
- **Profitez des documents mis à disposition par le service Enfance / Jeunesse :**
Menus de la restauration scolaire, règlements, planning de la Maison des Jeunes, informations « flash »
- **Utilisez la messagerie du Portail Famille pour contacter le service Enfance / Jeunesse**

Service Enfance / Jeunesse

Maison des Jeunes

Téléphone : 04 90 26 63 50

Courriel : foyerdesjeunes.noves@wanadoo.fr

Noves, le 25/06/2018

Objet : rentrée scolaire 2018-2019 - portail famille

Chers parents,

Ci-dessous les informations nécessaires à l'inscription ou la réinscription de votre enfant via le **portail famille** pour les garderies et la restauration scolaire.

Nouvel élève :

Prendre contact avec le service pour récupérer votre identifiant personnel BL ENFANCE qui vous sera demandé lors de la création de votre compte.

Nouvel élève (fratrie) : créer un nouvel enfant dans votre espace personnel (pas de nouveau compte à créer)

Création de votre compte :

Connectez-vous sur le site internet de Noves : www.noves.fr

Le Portail famille est accessible via l'encart Les Enfants.

Nota : le guide utilisateur complet, au format pdf, est à votre disposition en téléchargement.

Pour une 1ère connexion, évitez de vous connecter d'un smartphone ou d'une tablette. Si vous n'avez pas d'accès internet, un poste informatique est à votre disposition dans nos locaux.

Si vous avez déjà créé votre compte :

Merci de mettre à jour impérativement les informations suivantes :

- votre adresse email,
- votre **quotient** et régime caf, (nécessaire pour appliquer la tarification modulée de l'accueil du mercredi)

- cochez dans mon 'espace citoyen', 'mes abonnements' : 'recevoir mes factures uniquement en ligne et être notifié par email »

- les numéros de téléphone, le droit à l'image ainsi que les personnes habilitées à venir chercher votre enfant.

Les documents 'papier' à fournir/renseigner :

-la fiche sanitaire ci-jointe

-l'attestation d'assurance en responsabilité civile.

Inscriptions périscolaire (matin, cantine et soir) :

Vous avez la possibilité via le Portail Famille de modifier vos choix jusqu'au mercredi à minuit pour la semaine suivante (absence ou rajout).

Nouveau à la rentrée : inscriptions accueil de loisirs du mercredi

Vous avez la possibilité via le Portail Famille de modifier vos choix jusqu'au vendredi à minuit pour la semaine suivante (absence ou rajout).

Le début de l'accueil aura lieu le mercredi 05 septembre 2018.

Facturation au mois échu et paiement en ligne :

A partir du 03 septembre, le pris du repas à la cantine scolaire sera de 3,00€.

La facturation se fera au mois échu. (L'ordre des chèques est désormais : « régie recettes enfance jeunesse NOVES »)

Un courriel vous sera envoyé pour vous informer que votre facture est disponible sur le Portail Famille.

Pensez à justifier les absences avec un certificat médical avant la fin du mois afin de ne pas être facturé.

La tarification du mercredi : (selon les ressources familiales)

Merci de renseigner impérativement dans votre fiche famille votre quotient caf.

Pour une journée d'accueil (par enfant) En fonction des ressources (quotient familial CAF) Pour information repas en plus : 3,00€			
RESSOURCES	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
0 à 600€	7€	6€	6€
601 à 900€	9€	8€	8€
Plus de 900€	11€	10€	9€
Régime MSA Et autres	9€	9€	9€

Parents divorcés ou séparés :

Un seul compte est créé.